

## Légende

Limite de la zone d'étude



Limite du PNR



Communes associées



Communautés de communes



Postes électriques HT

Lignes électriques



63kV



90kV



150kV



225kV



400kV

La contrainte de raccordement est évaluée en fonction de :

- la distance au réseau de transport
- la capacité d'accueil

**Contrainte faible**

Capacité d'accueil importante (>50 MW), distance au réseau RTE faible (<10 km)  
Capacité d'accueil importante (>50 MW), distance au réseau RTE modérée (10 à 15 km)

**Contrainte modérée**

Capacité d'accueil limitée (<30 MW), distance au réseau RTE faible (<10 km)  
Capacité d'accueil limitée (<30 MW), distance au réseau RTE modérée (10 à 15 km)

**Contrainte importante**

Disponibilité faible sur le réseau 63 kV  
Raccordement possible en 225 kV (parc de puissance élevée)

**Zone conditionnelle**

Distance au réseau 15 km : raccordement envisageable sur étude technico-éco (parc de taille suffisante)